



## **BAREME DE NOS COMMISSIONS**

### **TRANSACTIONS SUR LOCAUX A USAGE D'HABITATION:**

4.50%	TTC	sur transaction supérieure à 300 001 €
6.00 %	TTC	sur transaction entre 150 001 € et 300 000 €
9.00 %	TTC	sur transaction entre 35 001 € et 150 000 €
2 800 €	TTC	sur transaction inférieure ou égale 35 000 €

Commission à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant les termes du mandat (incluse dans le prix et exprimée en pourcentage lorsqu'elle est à la charge de l'acquéreur, ou incluse dans le prix sans mention lorsqu'elle est à la charge du vendeur (dispositions Loi ALUR))

### **LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION:**

1 mois de loyer hors charges pour le bailleur

15 €/m<sup>2</sup> pour le locataire (en ce compris rédaction du bail et état des lieux)

### **LOCATION DES STATIONNEMENTS :**

1 mois de loyer hors charges et hors TVA pour le bailleur

idem pour le locataire

### **LOCATION DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL :**

20 % HT soit 23,92 % TTC du loyer HT et hors charges de la 1ère année. Pour les baux de 9 ans, frais d'acte en SUS à la charge du locataire.

*(barème applicable à compter du 01/01/2017)*